



**BILAN DE
L'ÉTUDE**



CPOM GARAGE 2016-2018

AVEC LA PARTICIPATION DE

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Pays de la Loire

**gist**
groupement
interprofessionnel
de santé au travail

 **Direccte**
Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
 **Pays de la Loire**

CONTEXTE DE L'ÉTUDE



Dans le cadre de ses missions de conseils auprès des employeurs et des salariés, votre service de santé au travail (le GIST) a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) avec la direction régionale du travail (DIRECCTE) et la sécurité sociale (CARSAT) afin d'améliorer la prise en compte du risque chimique dans les entreprises du secteur de la réparation automobile.

Une première étude européenne avait été réalisée en 2010 avec des analyses régionales des résultats.

En 2016-2018, 134 adhérents ont été identifiés comme appartenant à ce secteur d'activité pour le GIST. Cela représentait au début de l'étude 677 salariés. Des visites d'entreprises ont été réalisées avec la rédaction de la Fiche Entreprise et la saisie de questionnaires "Entreprise". Lors de la visite médicale des salariés de ce secteur un questionnaire "Salarié" a été complété.

Le présent document a pour objet de synthétiser les résultats de l'étude de 2016-2018.

SUR 134 ADHÉRENTS ET 677 SALARIÉS IDENTIFIÉS POUR LE GIST

73%

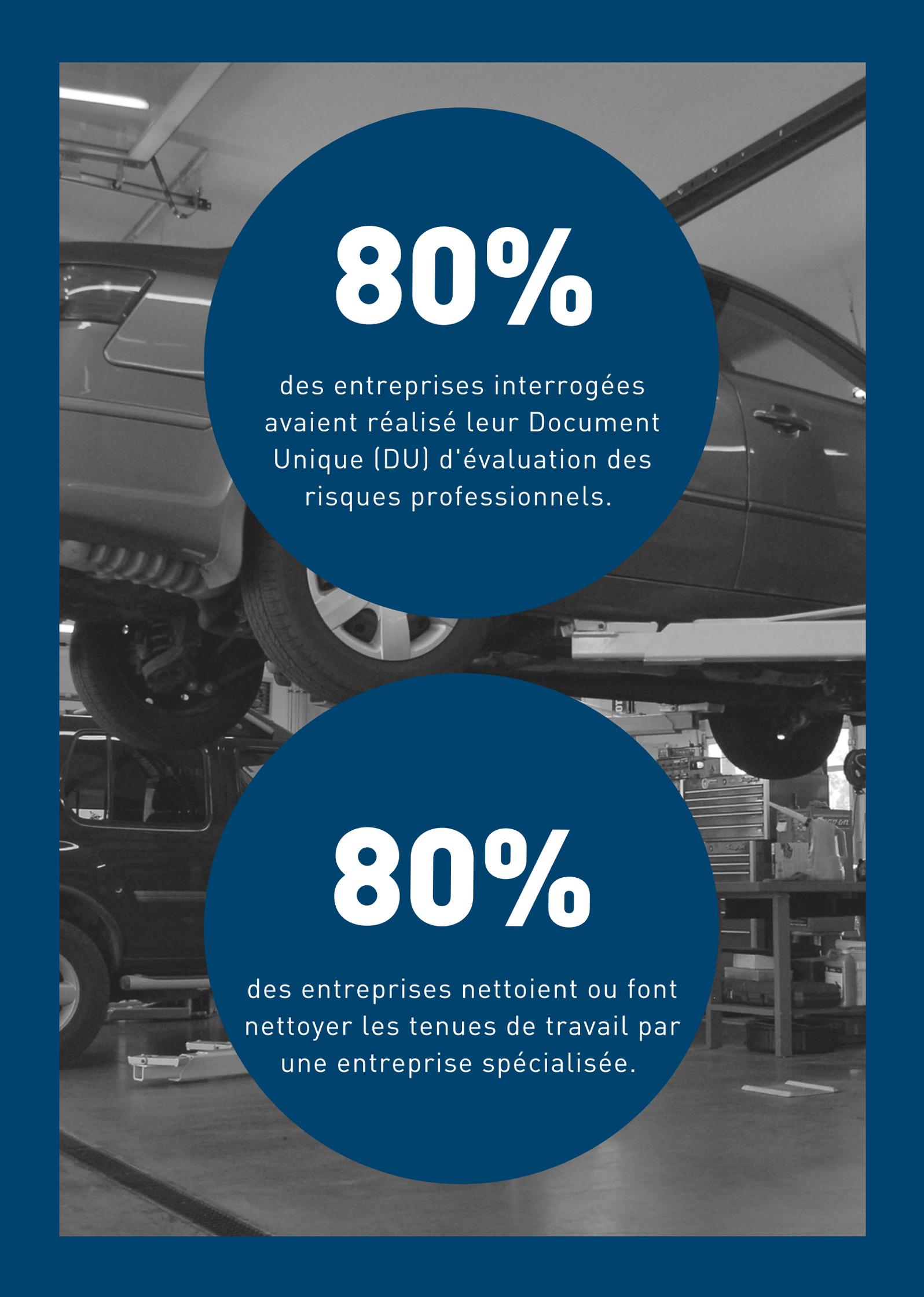
des adhérents du secteur, soit 98 entreprises, ont reçus leur Fiche Entreprise (FE) dans le cadre de cette étude. La FE est un document contenant notamment un repérage des dangers de l'entreprise.

66%

des adhérents du secteur, ont répondu à un questionnaire "Entreprise" rempli par un préventeur du GIST. Cela représente 88 questionnaires exploités.

54%

des salariés de la branches, soit 366, ont rempli un questionnaire complété ensuite par le médecin du travail ou l'infirmière du GIST.



80%

des entreprises interrogées
avaient réalisé leur Document
Unique (DU) d'évaluation des
risques professionnels.

80%

des entreprises nettoient ou font
nettoyer les tenues de travail par
une entreprise spécialisée.

4 GRANDS AXES DE PROGRÈS POUR LES EMPLOYEURS

**PRISE EN COMPTE DU
RISQUE CHIMIQUE**



**RENFORCEMENT DES
MESURES D'HYGIÈNE**



**AMÉLIORATION DE LA
VENTILATION**



**CONSOLIDATION DE LA
COMMUNICATION**

PRISE EN COMPTE DU RISQUE CHIMIQUE

Du fait du nombre important de produits présents dans les garages et de la taille de ces structures (85% ont moins de 10 salariés), les évaluations via des outils classiques (Seirich ou Colibrisk) semblent trop complexes.



60%

des répondants ont évalué leur risque chimique

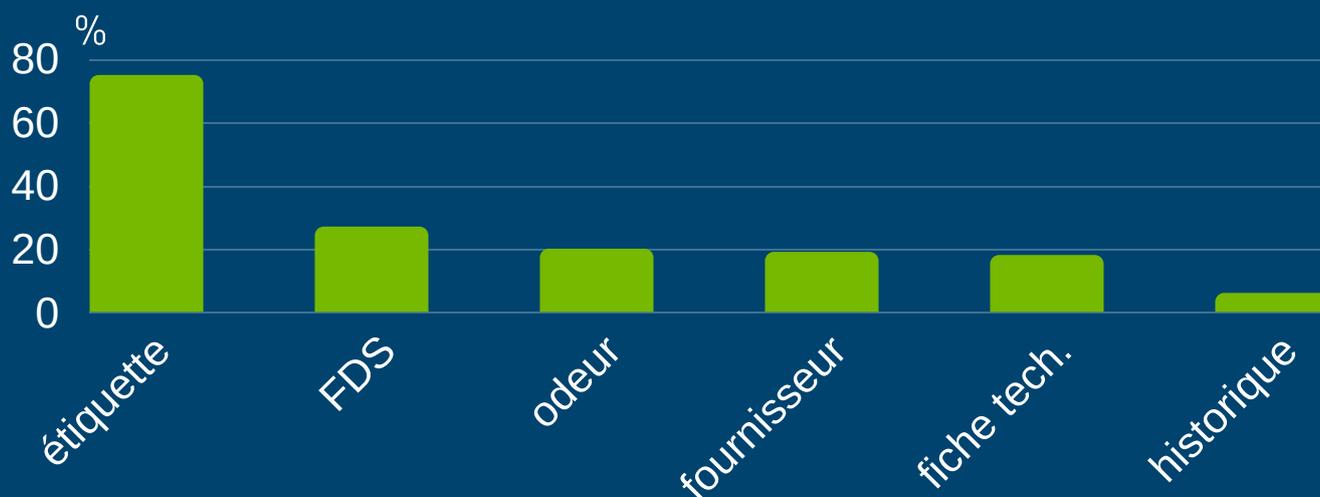


SEULEMENT

24%

de ces évaluations sont jugées satisfaisantes

documents utilisés par les responsables pour identifier le danger d'un produit



81% des responsables identifient la dangerosité des produits à l'aide de l'étiquette ou de la Fiche de Données Sécurité (FDS) du produit.

Or 52 % ne connaissent pas complètement la signification des pictogrammes présents sur ces deux documents

Des documents peuvent vous aider comme par exemple : les fiches pratiques disponibles gratuitement sur le site de la DIRECCTE Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Metiers-de-l-automobile-et-risques

De plus l'outil Colibrisk propose un module spécifique garages qui peut vous aider dans votre évaluation du risque chimique.

www.risquechimiquepaysdelaloire.org

LES PICTOGRAMMES DE DANGER CHIMIQUES

EXPLOSE



Explosifs:
-peut provoquer une explosion.
→ Respecter les consignes de stockage et d'utilisation

SOUS PRESSION



Gaz sous pression:
-peut être asphyxiant si remplace l'air,
-peut générer des brûlures par le froid si gaz liquéfié.
→ Attacher les bouteilles de gaz

FLAMBE



Inflammable:
-peut s'enflammer si apport d'énergie
→ Stocker loin des comburants et des sources de chaleur

AIDE À FLAMBER



Comburant:
-peut apporter de l'oxygène à un feu amplifiant un incendie
→ Stocker loin des inflammables

NUIT À L'ENVIRONNEMENT



Dangereux pour l'environnement:
→ Éliminer par la filière déchet appropriée

NUIT À LA SANTÉ



-nocif,
-irritant,
-peut provoquer des allergies cutanées,
-peut provoquer des somnolences ou vertiges
→ Limiter les quantités

TUE



Toxique ou mortel:
-peut entraîner la mort ou une intoxication
→ Limiter l'exposition au tant que possible

BRULE OU RONGE



-peut provoquer de graves brûlure de la peau et/ou des yeux
→ Limiter le contact autant que possible

NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ

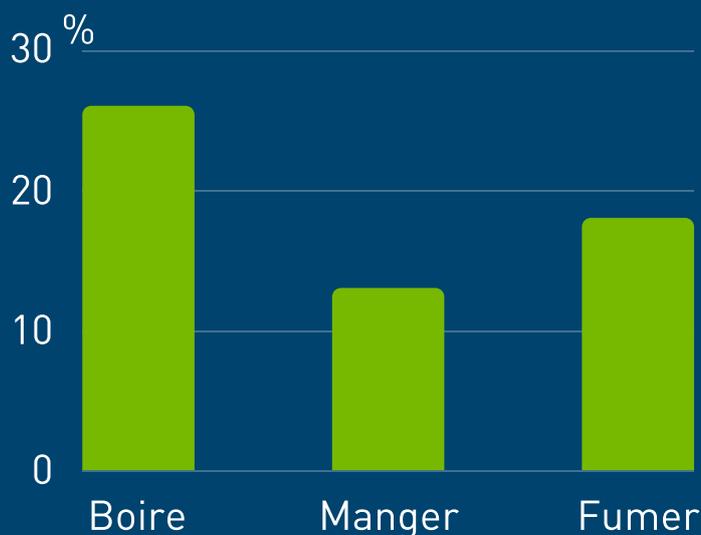


-Peut provoquer des cancers, modifier l'ADN, diminuer la fertilité ou avoir des effets néfastes sur le développement du fœtus
-Peut altérer le fonctionnement de certains organes
-Peut provoquer des allergies respiratoires (asthme par ex)
-Peut entraîner des effets graves si pénètre dans les poumons
→ Limiter l'exposition autant que possible
→ Bien lire l'étiquette

RENFORCEMENT DES MESURES D'HYGIÈNE

Si l'exposition à certains solvants a fortement diminué ces dernières années, les produits encore présents ne sont pas pour autant inoffensifs. Le danger cutané a même été très souvent augmenté (ex: allergisants).

Proportion de salariés buvant, mangeant ou fumant au poste de travail



Le maintien des chiffons sales dans les poches et le port de vêtements contaminés provoquent un contact prolongé avec la peau propice au déclenchement de réaction cutanée.

Manger ou boire sur le poste de travail peut entraîner une exposition par ingestion (mains, aliments ou boissons contaminés).

Le nettoyage des vêtements de travail par l'entreprise ou une entreprise sous-traitante permet d'éviter une contamination du cercle privé des salariés.



80%

des tenues sont nettoyées par l'entreprise



65%

des tenues sont portées une semaine ou plus

43%

des salariés garde leurs chiffons souillés dans leurs poches.

Les principales mesures d'hygiène sont:

- le nettoyage régulier (au moins 2/semaine) des tenues de travail,
- le maintien des poches "propres",
- le lavage systématique des mains avant de manger, boire ou fumer,
- la mise en place d'un espace pour manger ou boire dans une zone "propre",
- le rappel de l'interdiction de fumer ou vapoter dans les locaux fermés et couverts à usage collectif.

HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



Mouillez-vous les mains avec de l'**eau**



Versez du **savon** dans le creux de votre main



Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les **doigts**, les **paumes**, le **dessus des mains** et les **poignets**



Entrelacez vos mains pour nettoyer la zone **entre les doigts**



Nettoyez également les **ongles**



Rincez-vous les mains **sous l'eau**



Séchez-vous les mains si possible avec un **essuie-main** à usage unique



Fermez le robinet avec l'**essuie-main** puis jetez-le dans une poubelle

Avant de manger, boire ou fumer,
pensez à vous laver les mains

AMÉLIORATION DE LA VENTILATION

Les gaz d'échappement sont considérés, pour l'Homme, comme des cancérigènes avérés (pour le diesel) ou possibles (pour l'essence).

C'est pourquoi, il est nécessaire de capter ces polluants le plus à la source possible.

Système de captage des gaz d'échappement



Les systèmes de captage des gaz d'échappement sont encore peu présents (1/4) et ne sont utilisés que dans 2/3 des cas où ils sont présents. Les dispositifs pour double pots sont encore trop rares.

Tous les garages ayant une activité peinture disposent d'une cabine de peinture, par contre, la ventilation dans les laboratoires de préparation des peintures est beaucoup plus limitée. Seul 4 garages/12 utilisent la ventilation lors de cette phase de préparation.



100%

des garages ayant une activité peinture disposent d'une cabine de peinture

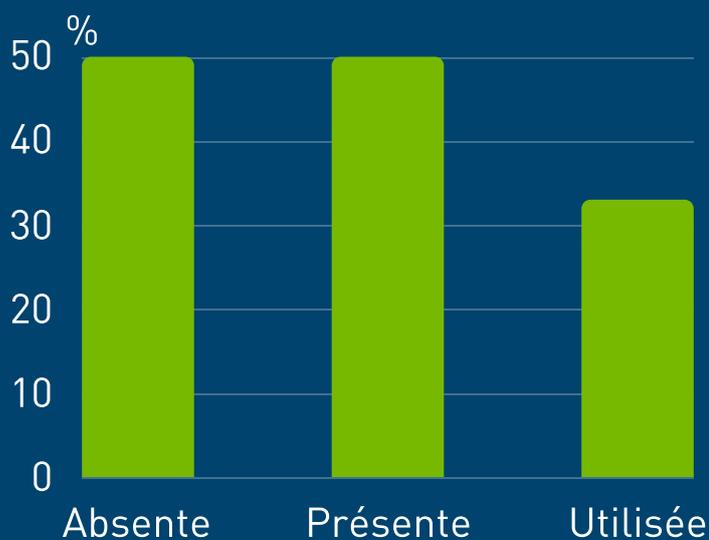
SEULEMENT



25%

des garages ayant une activité mécanique captent les gaz d'échappement

Ventilation dans les laboratoires de préparation des peintures

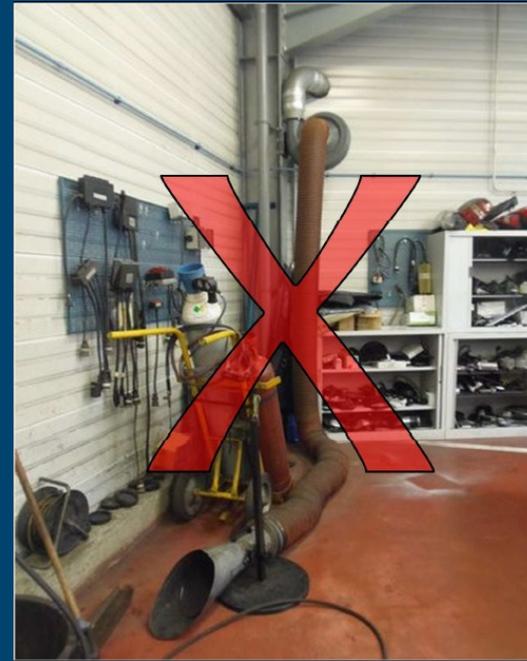


Pour la mise en place d'aspiration, vous pouvez faire appel à vos interlocuteurs de prévention (médecins du travail, CARSAT, DIRECCTE, fédérations professionnelles) afin de vous conseiller dans cette démarche.

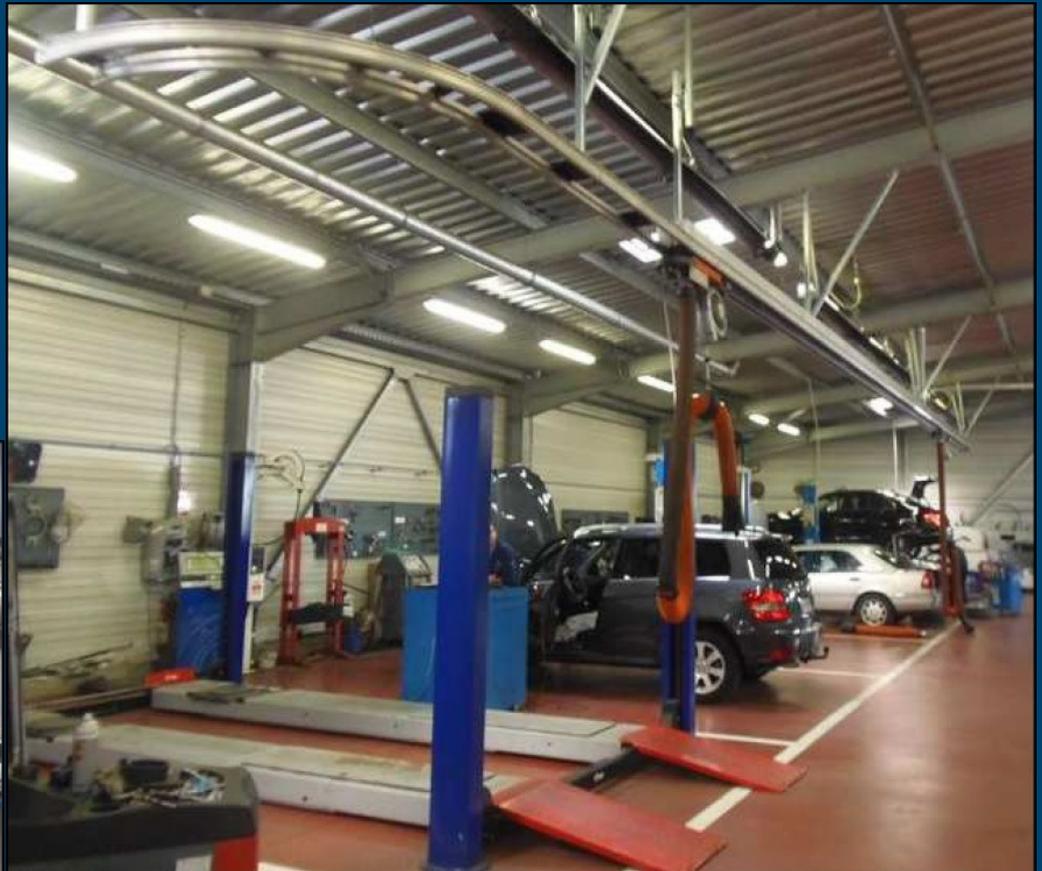
Le contrôle annuel obligatoire des systèmes de ventilation (laboratoire, captage des gaz d'échappement ventilation générale) permet de s'assurer du maintien de leur efficacité dans le temps.

CAHIER DES CHARGES (MINIMUM):

- Rejet à l'extérieur
- Vitesse de transport entre 5-15m/s
- Débit d'aspiration par captage de 400m³/h pour véhicules légers et de 1000m³/h pour poids lourds
- Dispositif d'enrouleur de flexible
- Captage adapté aux véhicules avec 2 canules d'échappement ou un échappement affleurant
- Niveau sonore inférieur à 75dB(A)

SITUATION À ÉVITER

Encombrement au sol = risque de chute de plain-pied

EXEMPLES D'INSTALLATIONS BIEN CONÇUES

Système suspendu et limitant l'encombrement au sol

Contrôlez les performances à la 1^{er} mise en route
Établissez et tenez à jour un dossier d'installation
Vérifiez annuellement les performances aérauliques

CONSOLIDATION DE LA COMMUNICATION

Les affiches et les "causeries" semblent être les 2 vecteurs de communication les plus utilisés dans votre secteur.

La notice de poste est également un outil de communication cependant elle reste encore peu utilisée.



61%

des salariés estiment qu'il y a une communication sur le risque chimique

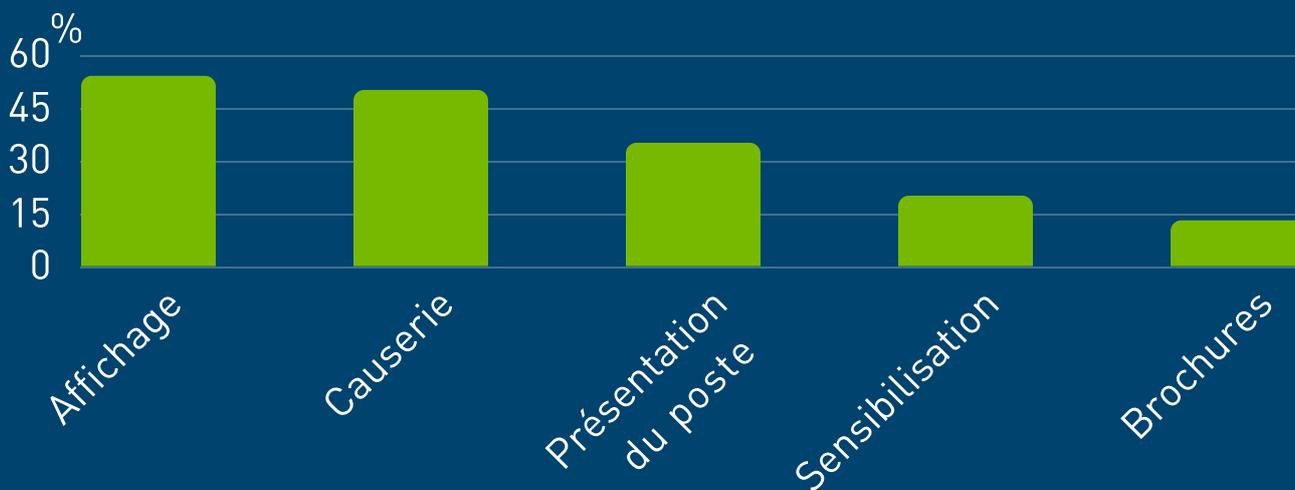
SEULEMENT



20%

des garages donnent accès à la notice de poste à leur salariés.

Moyens de communication de la part de l'employeur perçus par les salariés



La notice de poste est un document pratique et concret qui doit présenter de manière claire et simple :

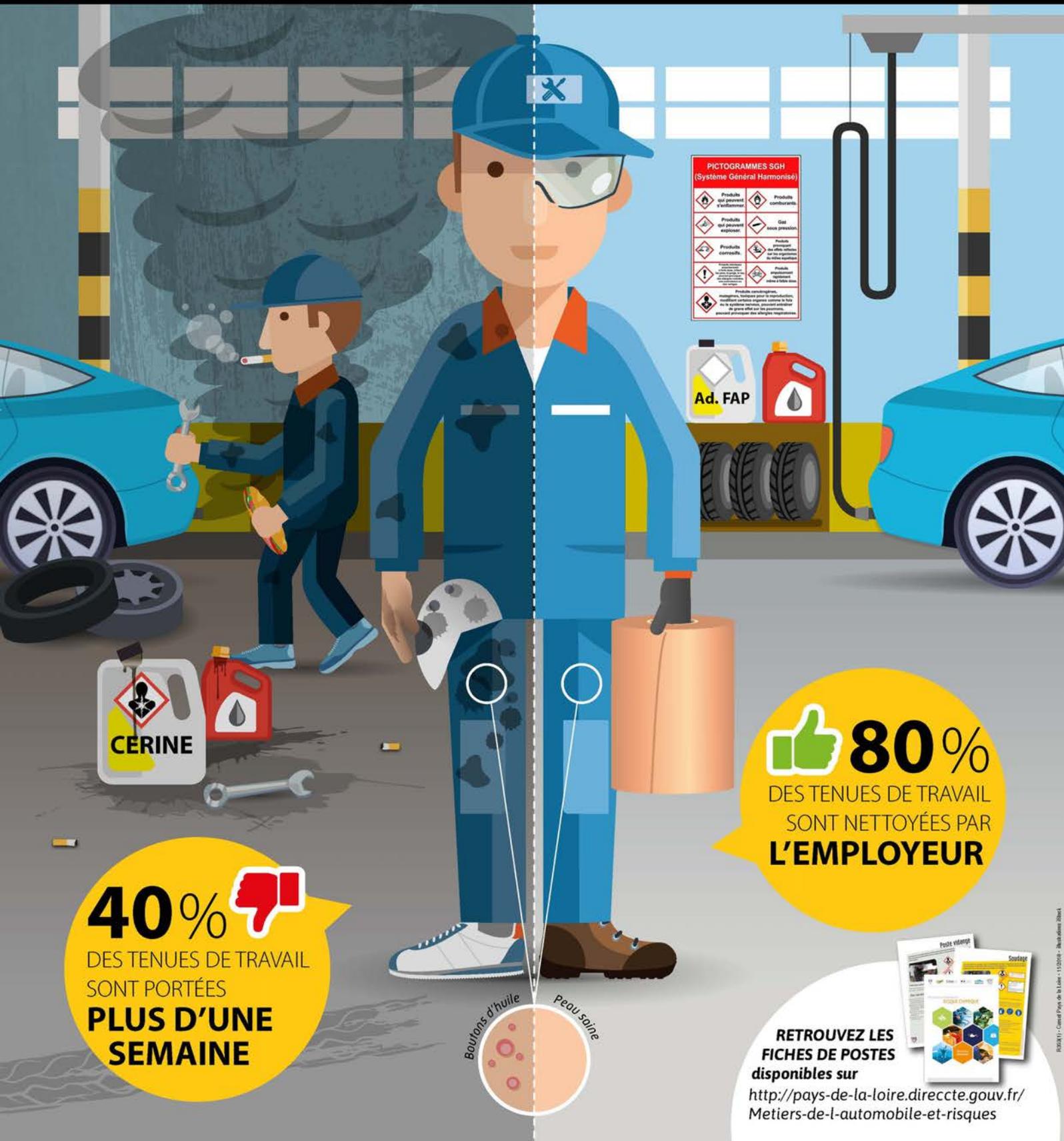
- les risques du poste
- les mesures prises pour les limiter
- les consignes à suivre en cas d'accident.

Pour vous aider, nous vous proposons 2 outils :

-une affiche (ci-contre) reprenant les messages principaux à destination des salariés.

-Les fiches pratiques (15 pour la mécanique et 8 pour la tôlerie peinture) disponibles gratuitement sur le site indiqué en bas à droite de l'affiche.

Un vrai professionnel de l'automobile maîtrise ses risques chimiques



PICTOGRAMMES SGH
(Système Général Harmonisé)

Produits qui peuvent s'enflammer.	Produits explosifs.
Produits qui peuvent oxygéner.	Produits corrosifs.
Produits hautement inflammables.	Produits extrêmement corrosifs.
Produits hautement explosifs.	Produits hautement toxiques.
Produits extrêmement inflammables.	Produits hautement toxiques.
Produits extrêmement explosifs.	Produits hautement toxiques.
Produits extrêmement toxiques.	Produits hautement toxiques.

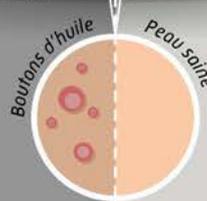
Ad. FAP

40%

DES TENUES DE TRAVAIL
SONT PORTÉES
**PLUS D'UNE
SEMAINE**

80%

DES TENUES DE TRAVAIL
SONT NETTOYÉES PAR
L'EMPLOYEUR



**RETROUVEZ LES
FICHES DE POSTES
disponibles sur**
[http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/
Metiers-de-l-automobile-et-risques](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Metiers-de-l-automobile-et-risques)



Comparaison avec l'étude de 2010 Pays de la Loire

Différence de publics

L'étude de 2016-2018 concerne :

- une proportion élevée de garages sans activité de carrosserie ou peinture (2/3 contre 1/2 en 2010),
- 85% de TPE contre 2/3 en 2010,
- moins de jeunes mineurs (20% des établissements concernés contre 40% en 2010).

Différence de résultats

L'étude de 2016-2018 montre :

- moins de DU réalisé (20% contre 30% en 2010),
- moins de système de ventilation mécanique (15% des établissements 2016-2018, contre 35% en 2010),
- moins de FDS disponibles (34% contre 50% en 2010).

Ces différences peuvent s'expliquer du fait d'une plus grande représentation des TPE dans l'étude de 2016-2018.

On remarque également :

- une meilleure communication (le risque chimique évoqué dans 40% des établissements contre 22% en 2010),
- plus de notices de poste (20% des établissements en 2016-2018 contre 16% en 2010).

2016-2018

2016-2018

CONCLUSIONS 2018

Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années, avec notamment une meilleure prise en compte des risques professionnels à travers le Document Unique (80% des garages l'ont réalisé).

Mais des risques restent encore présents (gaz d'échappement, huile usagée) et des nouveaux ont émergé (allergie cutanée due aux peintures aqueuses)

PERSPECTIVES

Pour les entreprises n'ayant pas encore réalisé leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels (20%), votre service de santé au travail vous propose des ateliers tous les 1ers mardi du mois (inscriptions sur notre site internet sans surcoût car déjà compris dans la cotisation).

Pour ceux qui souhaiteraient investir dans des aspirations pour gaz d'échappement, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs en prévention habituels (médecin du travail, CARSAT, DIRECCTE, Fédérations professionnelles...).

2016-2018

Carsat Retraite
& Santé
au travail
— Pays de la Loire —

**2 place de bretagne
44 932 Nantes Cedex 9
02 51 72 61 35
www.carsat-pl.fr**



**28 rue des chantiers
CS 50211
44600 Saint-Nazaire cedex
02 40 22 52 42
www.gist44.fr**



Pays de la Loire
**Immeuble Skyline
22 mail Pablo-Picasso
44042 Nantes Cedex 1
02 53 46 79 00
pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr**